

PROTECTION DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE CANADIENS

Comparaison entre les positions des partis fédéraux par rapport aux règles sur les organismes caritatifs au Canada

Les organismes caritatifs contribuent de manière importante à la société et devraient pouvoir avoir la latitude nécessaire pour jouer ce rôle adéquatement. C'est dans cette perspective que 17 organisations se sont concertés récemment pour transmettre une lettre aux partis politiques fédéraux du Canada leur demandant de « prendre l'engagement de préserver et de renforcer ce rôle au moyen de l'adoption de nouvelles orientations politiques et juridiques qui renforcent et protègent la capacité des organismes caritatifs enregistrés à participer aux débats sur les politiques publiques. »

Nous avons reçu des réponses du parti Vert, du parti Libéral et du Nouveau parti démocratique. Le parti Conservateur et le Bloc québécois n'ont pas répondu à notre lettre. Les Canadiens méritent de connaître la position de chaque parti en ce qui concerne cet enjeu d'extrême importance.

La participation des organismes caritatifs au processus d'élaboration des politiques publiques constitue un élément essentiel d'une saine démocratie. Les organismes caritatifs font connaître les préoccupations de millions de Canadiens et fournissent une expertise dans différents domaines. Ce faisant, ils collaborent à l'élaboration de politiques et de lois plus pertinentes et plus efficaces.

Définition d'activité politique

Pour l'ARC, « activité politique » désigne, entre autres, toute initiative publique visant à maintenir, à contester ou à modifier une loi, une politique ou une décision d'un ordre de gouvernement du Canada ou d'un pays étranger dans le but de faire avancer les objectifs caritatifs de l'organisation¹. Cette notion ne doit pas être confondue avec celle d'« activité partisane », qui désigne les activités de soutien ou d'opposition à un parti ou à un candidat en particulier. Les « activités partisans » sont interdites et doivent le demeurer. Quant aux « activités politiques », il faudrait les encourager, pas les restreindre.

ENGAGEMENTS DES PARTIS POLITIQUES FÉDÉRAUX

B

Le Bloc Québécois n'a pas répondu à la lettre.

V

Le parti Vert a pris l'engagement suivant :

« les députés verts insisteront pour que les lois sur les organisations caritatives et les ONG soient revues et mises à jour afin de permettre aux ONG de participer pleinement au vaste éventail d'activités légales accessibles aux citoyennes et aux citoyens et aux sociétés pour se porter à la défense d'une cause, tout en conservant leur statut d'organisme de bienfaisance et leur capacité à recevoir des dons déductibles d'impôt. »

NPD

Le NPD s'est engagé à :

- A** « mettre fin à la vague de vérifications de nature politique visant les organismes caritatifs canadiens »
- B** « actualiser les lois de manière à assurer la capacité des organismes caritatifs à participer aux débats sur les politiques publiques et à mener des initiatives de défense des intérêts »

L

Le parti Libéral s'engage à favoriser une **ARC ouverte et transparente** :

« Nous apporterons de sérieux changements aux pratiques de fonctionnement de l'ARC dans le but de développer une relation de client plutôt qu'une simple relation de contribuable. Par ailleurs, l'ARC cessera le harcèlement envers les organismes caritatifs pour des raisons politiques, et elle précisera les règles pour affirmer le rôle important que jouent et devraient jouer ces organismes dans l'élaboration et la promotion de politiques publiques au Canada. »

C

Le parti conservateur n'a pas répondu à la lettre. Toutefois, dans les médias, un porte-parole du ministère du Revenu n'a pas fait savoir si le Ministère appuierait une clarification de la loi.

« Il revient exclusivement au Ministère d'interpréter les règles énoncées dans la Loi sur l'impôt sur le revenu applicables aux organisations de bienfaisance. »

- Carter Mann dans un courriel²

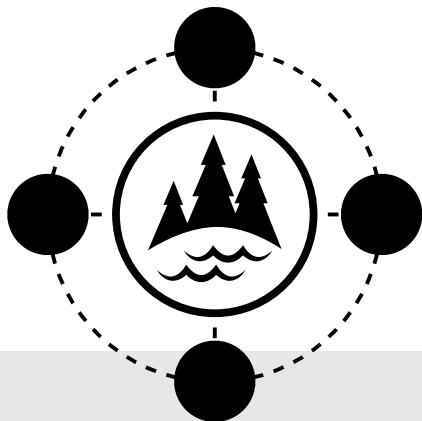


LA NÉCESSITÉ DES ORGANISMES CARITATIFS

Bon nombre des atouts de la société canadienne sont attribuables aux efforts déployés par les organismes caritatifs et à leurs initiatives liées aux politiques publiques. Voici quelques exemples des retombées associées au travail des organismes caritatifs canadiens :



- Le renforcement des lois sur la conduite avec facultés affaiblies³
- L'interdiction de fumer dans les écoles et les milieux de travail^{4,5}
- La divulgation obligatoire des risques pour la santé que représentent les substances chimiques toxiques et l'interdiction de produits chimiques cancérigènes
- La réduction considérable des pluies acides au Canada après des demandes du public visant l'adoption de nouvelles lois
- La création de réseaux de parcs provinciaux et nationaux à l'échelle du Canada



- L'interdiction de produits chimiques qui causent des trous dans la couche d'ozone
- La suppression progressive du charbon en Ontario – le principal effort de réduction des gaz à effet de serre en Amérique du Nord – et la réduction marquée des journées de smog⁶



Tous ces acquis ont été rendus possibles grâce à des citoyens canadiens de tous les horizons qui œuvrent au sein d'organismes caritatifs en vue de soulever des enjeux et proposer des solutions qui ont fini par inciter la prise de mesures de la part du gouvernement. En outre, ces mesures n'auraient pas été mises en œuvre si les organismes caritatifs n'étaient pas autorisés à collaborer aux politiques publiques.

Si ces organismes sont réduits au silence, de nombreux Canadiens ne pourront plus se faire entendre sur des questions qu'ils ont à cœur.

Les Canadiens méritent mieux que cela.



S'ASSURER QUE LA VOIX DES CITOYENS NE SERA PAS ÉTOUFFÉE PAR LE POUVOIR FINANCIER DES SOCIÉTÉS

La question de la participation des organismes caritatifs à l'élaboration de politiques publiques a fait l'objet d'une importante couverture médiatique dernièrement.

Il a notamment été soulevé que les citoyens pourraient perdre leur droit de recevoir des reçus à des fins fiscales lorsqu'ils faisaient des dons à des organismes caritatifs qui militent en faveur de la promotion de la santé, de l'environnement et de la justice sociale. Actuellement, au Canada, à la fois les particuliers et les sociétés peuvent bénéficier d'avantages fiscaux lorsqu'ils défendent leurs intérêts dans le cadre de débats sur les politiques publiques. Les règles fiscales en vigueur sont d'ailleurs plus avantageuses pour les sociétés que pour les particuliers, dont les avantages découlent des contributions qu'ils font aux organismes caritatifs consacrés à des causes qu'ils ont à cœur. En outre, si la participation des organismes caritatifs aux débats publics venait à être interdite, on créerait une situation financière fortement inégalitaire, une situation où les citoyens perdraient leurs avantages fiscaux associés aux dons effectués aux organismes caritatifs, mais où les sociétés conserveraient les leurs. Qui plus est, bon nombre de fondations caritatives qui soutiennent ces organismes et leurs importantes initiatives liées à l'élaboration de politiques publiques dans des domaines tels que la santé et l'environnement ne seront plus

autorisées à le faire. En revanche, les sociétés pourraient continuer à faire valoir leurs intérêts au moyen de contributions à certaines organisations, par exemple Ethical Oil et des associations industrielles, et à déduire la valeur de leurs contributions directement de leurs revenus bruts avant impôt. En résumé, les Canadiens subventionneraient les organisations de défense des intérêts des sociétés selon une formule où leurs gouvernements appliquent des taux réduits d'imposition des sociétés, mais ils n'auraient aucune possibilité de bénéficier d'avantages lorsqu'ils apportent leur contribution à des groupes ou à des initiatives qu'ils prennent à cœur.

EthicalOil.org, une organisation de promotion du secteur de l'énergie fondée par un attaché politique conservateur, a formulé des plaintes officielles contre trois des cinq groupes environnementaux visés par la première vague des vérifications – ce qui permet de penser que leurs plaintes ont servi des « déclencheurs » pour l'ARC.⁷

IL FAUT AGIR MAINTENANT

La capacité des citoyens canadiens de participer à des débats importants sur la justice sociale, la liberté, la pauvreté et l'environnement va de pair avec la capacité des organismes caritatifs de fournir une plateforme pour leurs idées et de mieux faire connaître leurs opinions.

Nous pouvons envisager un avenir meilleur dans lequel on respecte les voix des Canadiens. Toutefois, pour bâtir cet avenir, il faut assurer protection de organismes caritatifs au moyen de nouvelles politiques et mesures juridiques efficaces qui tiennent compte de leur apport à la société canadienne.

VOICI COMMENT EXPRIMER VOTRE APPUI AUX ORGANISMES CARITATIFS. PASSONS À L'ACTION :

Signez notre pétition demandant aux chefs des partis fédéraux d'établir de nouvelles orientations politiques et juridiques qui renforcent et protègent la capacité des organismes caritatifs enregistrés de participer aux débats sur les politiques publiques.

RÉFÉRENCES

1. Gouvernement du Canada/Agence du revenu du Canada. (2015.) « Ressources des organismes caritatifs pour les activités politiques ». Consulté à l'adresse : <http://www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/chrts/cmmnctrn/pltcl-ctvts/menu-fra.html>
2. La Presse canadienne. (2015.) « Charities seek clarity on contributing to public policy debates ». Consulté à l'adresse : <http://www.cbc.ca/m/news/politics/charities-seek-clarity-on-contributing-to-public-policy-debates-1.2981843>
3. MADD Canada. (2015.) « Nos activités - Historique et impact. » Consulté à l'adresse : http://www.madd.ca/madd2/fr/about/about_history_and_impact.html
4. Association pour les droits des non-fumeurs. (2015.) « Nos activités » Consulté à l'adresse : <https://www.nsra-adnf.ca/cms/page1374.cfm>
5. Société canadienne du cancer. (2015.) « Notre histoire ». Consulté à l'adresse : <http://www.cancer.ca/fr-ca/about-us/fighting-since-1938/?region=on>
6. Protégeons les organismes caritatifs canadiens, (2015). "Charities have made Canada cleaner, healthier and safer but their ability to voice Canadians' concerns needs to be protected." Accessed at: <http://protegeonslabienfaisance.ca/blogue-1/>
7. La Presse canadienne. (2014.) « CRA denies agency audits target charities with anti-government political leanings ». Consulté à l'adresse : <http://news.nationalpost.com/news/canada/cra-denies-agency-audits-target-charities-with-antigovernment-political-leanings>

Le présent rapport est une initiative conjointe d'importants organismes canadiens qui œuvrent de concert en vue de préserver et de renforcer le rôle que jouent les organismes caritatifs dans le cadre des débats sur les politiques publiques. Ensemble, ces groupes représentent la voix de centaines de milliers de Canadiens.

Août 2015



environmental
defence

